

De Renan à aujourd'hui : les dynamiques du fait national

Dany Franck A. Tiwa

Introduction

L'époque contemporaine est traversée de toute part par la question des nationalités. Tous les continents et à la limite, tous les pays sont concernés quoique de manière différente. Le 20^e siècle, avec la dislocation de l'empire austro-hongrois, la chute du mur de Berlin et la décolonisation de l'Afrique, a été l'une des périodes de l'histoire les plus prolifiques en matière de création d'État. En Afrique où, a-t-on coutume de dire, l'État a précédé la Nation, l'identité nationale doit encore être trouvée. En plein cœur du vieux continent, dans les pays d'Europe centrale et de l'est, les nationalismes apparaissent être les principales menaces à une paix chèrement conquise mais encore précaire. Les grandes démocraties occidentales, où la croissance démographique apparaît désormais tractée par l'immigration, sont confrontées à la gestion de leur nature multiraciale, multiculturelle et multi-religieuse. Ailleurs dans le monde, se posent les questions des minorités nationales (les Tibétains et les Ouïghours en Chine) et des droits des peuples indigènes ou autochtones (indiens d'Amérique latine et centrale, Aborigènes d'Australie).

Le fait national apparaît donc comme une préoccupation sociale et politique majeure de notre époque. Qu'est ce qui fait la cohésion d'une Nation? Dans cet exposé, nous nous proposons d'explorer cette question à la lumière d'une célèbre conférence d'Ernest Renan, prononcée en 1882 à la Sorbonne. Pour le faire, nous expliciterons sa définition de la nation pour voir les réalités que le concept englobe, celles qu'il exclut de même que ce qui en fait l'originalité (I). Ensuite, nous resituerons ce texte dans son contexte historique pour montrer combien il est tributaire de la situation sociopolitique de son époque et en quoi son application contemporaine ne va pas de soi(II).

1. QU'EST-CE QU'UNE NATION: LA DEFINITION

Dans cette section, nous traitons tantôt tour à tour, tantôt conjointement de la troisième et de la deuxième partie du texte de Renan. Il y donne sa définition de la nation (1), non sans avoir au préalable examiné pour les discréditer, une série d'éléments sur lesquels avait jusqu'alors été fondée l'identité nationale (2). S'il montre leurs limites, c'est bien pour proposer de refonder l'idée nationale sur la volonté des populations concernées, sur l'adhésion volontaire (3).

1. LA NATION SELON E. RENAN

La conférence de Renan commence par des précisions historiques sur la formation des nations. On y apprend que les nations sont assez récentes dans l'histoire et que les grands États antiques comme l'Égypte, la Chine Impériale, la Gaule, l'Espagne, l'Italie n'en furent pas; les empires assyrien, persan, romain et d'Alexandre non plus ne furent pas des nations, principalement parce que les populations y étaient distinctes les unes des autres quoi qu'appartenant à de mêmes ensembles étatiques. Pour Renan, la formation des nations telles que nous les connaissons

remonte aux invasions germaniques entre V^e et le X^e siècle qui, en imposant des « *dynasties et une aristocratie militaire à des parties plus ou moins considérables de l'ancien empire d'occident,* » ont enclenchés le processus qui allait aboutir aux nations modernes.

Ce qui caractérise ces nations, « *c'est la fusion des populations qui les composent* », fusion facilitée d'une part par le fait que, poussés par des contraintes liées à l'administration des territoires conquis, les peuples germaniques vainqueurs adoptèrent la religion et la langue des vaincus, et d'autre part par le fait que les populations oublièrent la violence des conquêtes qui avaient été à l'origine de la formation de ces pays. E. Renan affirme ainsi que « *l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses.* » Elle est une symbiose parfaite entre deux éléments, l'un étant dans le passé et l'autre dans le présent. « *Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent* ». Qu'est ce donc que cette âme et ce principe spirituel? A quoi renvoient-ils concrètement?

Dans le texte de Renan, l'âme d'une nation est faite de l'ensemble des souvenirs du passé, reçus en héritage des ancêtres. Ces souvenirs, parce qu'ils sont communs à tous, constituent le capital social autour duquel se construit le désir de vivre ensemble. Il s'agit de souvenirs de gloire, de grands hommes, du passé héroïque mais aussi du souvenir des souffrances, des malheurs vécus ensemble. D'ailleurs, pour Renan, ces souvenirs des moments de tristesse ont une forte valeur d'unification. « *Je disais tout à l'heure: « avoir souffert ensemble »; oui, la souffrance unit plus que la joie. En fait de souvenir nationaux, les deuils valent mieux que des triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun.* » Si Renan accorde une place de choix au passé dans sa définition de la nation, ce n'est pas le passé au sens d'une restitution historique fidèle des événements. Pour lui tout dans le passé n'est pas bon pour la nation. Certains événements historiques peuvent desservir la cause de la nationalité et il est bon qu'ils soient oubliés et au besoin dissimulés aux générations futures. Il estime en effet que « *l'oubli, (...) l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger* ». L'oubli de certains aspects du passé est important aux yeux de Renan parce que l'unité des nations dans le passé s'est faite dans certains cas par des processus de violence des uns sur les autres et que de tels souvenirs peuvent plutôt réveiller de vieilles rancunes. Les souvenirs du passé sont constitués au moyen d'une mémoire sélective qui opère le tri. Cet héritage reçu, qui fait l'âme d'une nation, encore faut-il vouloir le garder comme tel, indivis.

L'existence d'une nation dans le présent tient à la volonté de ses membres de continuer à vivre ensemble. Le *principe spirituel* dont parle Renan s'incarne donc dans des projets communs. À travers un même programme à réaliser, les membres d'une nation affirment leur consentement, expriment leur désir de continuer à cheminer ensemble. Cette volonté de vie commune n'est toutefois jamais acquise définitivement, elle doit sans cesse être réaffirmée. « *L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence d'un individu est une affirmation perpétuelle de vie.* »

La pérennité de la nation dépend ainsi de la volonté des populations. D'ailleurs, en tant que constructions historiques et politiques, les nations sont pour Renan, mortelles. La mort survient si l'envie de vivre ensemble reposant sur l'héritage du passé disparaît.

Ainsi donc, la nation est une alchimie parfaite entre le passé et le présent, l'un se prolongeant dans l'autre et l'autre retournant sans cesse à l'un comme pour trouver la force de continuer à avancer dans la cohésion. Pour exprimer cette imbrication du passé et du présent, du *principe spirituel* et de *l'âme*, Renan utilise la métaphore d'un chant Spartiate. « *Nous sommes ce que vous fûtes; nous serons ce que vous êtes* ». Cette métaphore est pour lui, « *dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie* ».

Cette définition de la nation que donne E. Renan a vocation à refonder l'identité nationale. Elle s'oppose donc aux éléments traditionnels sur lesquels celle-ci avait jusque là été fondée.

2. LES FONDEMENTS TRADITIONNELS DE L'IDENTITE NATIONALE ET LEURS LIMITES.

Pour efficacement présenter la nouvelle fondation de l'identité nationale qu'il propose, E. Renan, commence par examiner, pour les dépasser, les éléments sur lesquels celle-ci reposait. Ainsi, tour à tour il revient sur la fidélité à une dynastie, la race, la langue, la religion, les intérêts et la géographie.

En ce qui concerne l'organisation des nations autour des dynasties, Renan, tout en reconnaissant que la plupart des nations modernes de son époque ont été faites autour de familles féodales, de leurs alliances, leurs guerres et leurs traités, nuance toutefois leur aptitude à être le cadre de la nation. Pour lui, il existe des nations dont la genèse ignore tout de l'expérience dynastique. C'est notamment le cas des États-Unis ou de la Suisse. Par ailleurs, même constituée autour d'une royauté féodale, les nations comme c'est le cas pour la France de son époque, peuvent s'en séparer sans se perdre, ce qui l'amène à relativiser le fondement dynastique des nations en ces termes; » *Il faut bien admettre qu'une nation peut exister sans principe dynastique, et même que les nations qui ont été formées par des dynasties peuvent se séparer de cette dynastie sans pour cela cesser d'exister* ».

Après avoir exclu (pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons plus loin) l'argument dynastique, Renan s'attaque à la race, comme fondement de l'unité d'une nation. Pour lui, la race n'a contrairement à ce que pensent ceux qui convoquent cet argument, rien d'originel. Pour lui, l'histoire de l'humanité est toute entière faite de mélange, de métissage, de sorte qu'il n'existe plus de race pure. À partir de là, il postule « *que faire reposer la politique (la question nationale étant éminemment politique) sur l'analyse ethnographique, c'est la faire porter sur une chimère* ». En effet, à partir du moment où l'édification des États, le tracé de leurs frontières ne s'est nullement encombré de considérations raciales, les entités raciales originelles, si tant est qu'on puisse les reconstituer, se sont de fait retrouvées éparpillées dans plusieurs pays, leur importance allant en se rétrécissant. Fonder un politique internationale sur la race apparait donc comme un retour aux plus bas instincts, à l'état de nature. Il faut trouver autre chose. La langue?

Pour l'auteur de *Qu'est ce qu'une nation*, « *la langue invite à se réunir; elle n'y force pas* ». Elle ne peut donc pas servir de fondement à l'identité nationale. Renan pense d'ailleurs que l'importante place que les langues occupent dans les questions politiques de son époque, tient à ce qu'elles sont souvent perçues « *comme des signes de race* », ce qu'il n'accepte pas. Il s'attèle ainsi à montrer qu'il y a bien des pays qui parlent la même langue sans pour autant former la même nation (USA-Angleterre-, pays d'Amérique latine espagnole...), alors qu'à côté, il y a

ceux qui forment une seule nation sans qu'il leur soit indispensable de se comprendre dans la même langue (cas de la Suisse par exemple) ou encore des pays où on ne parle guère plus des langues autrefois parlées par tout le monde (l'Égypte arabe)... etc. Partant de ces exemples et contre exemples, il conclut que « *les langues sont des formations historiques, qui indiquent peu de choses sur le sang de ceux qui les parlent, et qui, en tout cas, ne sauraient enchaîner la liberté humaine quand il s'agit de déterminer la famille à laquelle on s'unit pour la vie et pour la mort* ». La langue apparaît donc à son tour inapte à fonder la nationalité moderne. La religion, nous dit Renan, ne se justifie pas non plus.

Pour notre auteur, le fait religieux comme fait politique, appartient au passé. Il relève d'une époque où le groupe social se limitait à une famille ou en était une simple extension. Dans les sociétés modernes telles que Renan les perçoit, la religion a cessé de jouer le rôle central qu'elle jouait dans le passé. Elle est devenue une affaire privée. « *Chacun, nous dit Renan, croit et pratique à sa guise, ce qu'il peut, comme il veut. Il n'y a plus de religion d'État; [...] La religion est devenue chose individuelle; elle regarde la conscience de chacun* ». Ainsi, bien que conservant comme le précise Renan, une certaine importance chez l'individu dans son « *for intérieur* », la religion « *est sortie presque entièrement des raisons qui tracent les limites des peuples* ».

Après s'être attaqué à la religion, qu'il a disqualifié comme susceptible d'incarner la nation, E. Renan s'attaque à une autre allégation qui fait reposer l'unité de celle-ci sur les intérêts. S'ils constituent « *assurément un lien puissant entre les hommes* », il pense toutefois que les traités et les accords commerciaux ne suffisent pas à faire une patrie. Pour lui, et nous l'avons expliqué plus haut, « *il y a dans la nationalité un côté de sentiment; elle est âme et corps à la fois* ».

Ce que Renan refuse à la poursuite des intérêts comme fondement de la nation, il ne le concède pas non plus à la géographie, entendue comme frontières naturelles auxquelles chaque nation aurait droit pour des raisons stratégiques. Ce n'est toutefois pas tant le caractère de défenses naturelles qu'on reconnaît à certains reliefs que Renan condamne, mais bien les risques de dérives qu'il comporte. Pour lui, « *il est clair que bien des concessions doivent être faites à la nécessité. Mais il ne faut pas que ces concessions aillent trop loin. Autrement, tout le monde réclamera ses convenances militaires, et ce sera la guerre sans fin* ».

Si donc la fidélité dynastique, la race, la langue, la religion, les intérêts et la géographique ne peuvent constituer des fondements légitimes du fait national, sur quoi celui-ci pourrait-il reposer? Autrement dit, qu'est ce qui fait la légitimité d'une nation?

3. LA VOLONTE HUMAINE, FONDEMENT LEGITIME DE LA NATION

Si le texte de Renan nous apparaît comme révolutionnaire à son époque, c'est parce qu'il postule que c'est aux populations concernées qu'il appartient désormais de choisir les nations auxquelles elles veulent appartenir. Sa conception de la nation est donc élective et s'oppose aux déterminations historiques. Pour lui, l'homme en tant qu'être rationnel échappe à toute sorte de déterminations, qu'elles soient naturelles (race, géographie), culturelles (langue, religion...), ou utilitariste (intérêts), et aucune d'elles ne devrait servir de prétexte pour le contraindre, contre son gré, à appartenir à un ensemble national. Il s'agit donc pour lui de proposer une définition positive du fait national qui décentre tous les autres critères « rétrogrades » sur lesquels il

s'était jusque là construit. Dans le viseur de Renan, il n'y a pas que ces vieilles dépendances anthropologiques et historiques qu'il faut dépasser. Il y a également toute la morale métaphysique et religieuse qui ne tenait compte que du droit des princes, du droit divin. Il s'agit donc de recentrer les débats sur les populations, d'affranchir les modifications de frontières des seuls désirs et volontés des princes pour en priorité, tenir compte de l'avis des populations. Renan affirme: *» Dans l'ordre d'idées que je vous sou mets, un nation n'a pas plus qu'un roi, le droit de dire à une province: « tu m'appartiens, je te prends. » Une province, pour nous, ce sont ses habitants; si quelqu'un en cette affaire a droit d'être consulté, c'est l'habitant ».*

Comment comprendre une telle révolution, un tel changement de paradigme que Renan nous propose au sujet de la nation? En d'autres termes, le texte de Renan est-il un chef d'œuvre de science? Que nous apprend son épistémologie? Quel intérêt y a-t-il à lire Renan aujourd'hui?

1. EPISTEMOLOGIE DE « QU'EST-CE QU'UNE NATION » ET LIMITES

Il est impossible ou en tout cas difficile, de comprendre la mutation paradigmatique à laquelle convie le texte d'Ernest Renan, sans interroger le contexte socio-historique de sa rédaction. Cet exercice d'épistémologie nous permet de comprendre qu'au-delà d'une certaine prétention à la scientificité, *Qu'est ce qu'une nation* est en réalité un texte de combat politique tout entier tourné vers les différends territoriaux entre la France et l'Allemagne (1). De même, l'examen minutieux de la définition de Renan trahit des contradictions qui en limite la portée pour l'analyse de la problématique actuelle du fait national (2).

1. QU'EST-CE QU'UNE NATION: TEXTE SCIENTIFIQUE OU MANIFESTE POLITIQUE?

Prononcée à la Sorbonne, en mars 1882, la conférence de Renan répond à tous les critères de rigueur que requiert un exercice universitaire de cette nature. Cohérence, clarté, cohésion des parties, démonstrations...etc. Il s'agit donc, pourrait-on être tenté de croire, d'un exposé professoral sur une simple question théorique de son temps. Exercice qui requiert de l'objectivité et de la neutralité. D'ailleurs, telle semble être la posture adoptée par Renan. Il affirme: *» Ce que nous allons faire est délicat; c'est presque de la vivisection; nous allons traiter les vivants comme d'ordinaires on traite les morts. Nous y mettrons la froideur, l'impartialité la plus absolue ».*

En réalité, Renan tente de démontrer l'illégitimité de l'annexion de l'Alsace et de Lorraine, deux provinces françaises, par l'Allemagne. L'histoire nous apprend en effet qu'au lendemain de la guerre de 1870, l'Allemagne, victorieuse, exige de la France défaite qu'elle lui cède ces deux provinces. Les arguments avancés par l'Allemagne sont alors que les habitants de ces provinces sont de race germanique, en parlent la langue et que ces territoires étaient à l'origine, avant d'être annexés par la France elle-même, rattachés à l'Allemagne. Par ailleurs, l'importance de ces territoires aux yeux des Allemands tient aussi au fait qu'ils constituent des « frontières naturelles », c'est-à-dire des reliefs géographiques de montagnes ayant une forte valeur militaire ou en tous cas considérés comme tels par les stratèges allemands, parce que contiguë à plusieurs pays. La Lorraine par exemple partage ses frontières avec trois pays : l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg. Par ailleurs, elle est voisine des régions françaises de l'Alsace, la Champagne-Ardenne et le Franche-Comté. Cette situation confère à cette région un caractère stratégique. Elle est en effet située à proximité du centre de ce que Roger Brunet appelle la « banane bleue »^[1],

cette Mésogalopole qui constitue le cœur économique et démographique de l'Europe et qui la traverse de Londres à Milan en Italie, en passant par la vallée rhénane, le Benelux, le nord-est de la France, une partie de la Bavière (Allemagne) et de la Suisse et le bassin versant de Pô qui couvre les régions les plus riches d'Italie.

En discréditant tour à tour chacun de ces éléments comme susceptibles de légitimer le fait national, Renan s'attaquait donc directement aux arguments allemands. De même, sa proposition « révolutionnaire » de laisser aux populations le droit de choisir à quelle nation elles veulent appartenir, correspond à la situation des habitants de ces provinces qui de toute évidence n'avaient pas été consultées et qui souhaitaient vraisemblablement rester françaises. Son texte apparaît donc comme un plaidoyer pour la libération de ces provinces.

À la lumière de ce différend territorial, le discrédit que Renan trouve à certains fondements de la nationalité devient plus intelligible. On est en effet en présence de deux conceptions opposées de la nation. L'une, celle de Renan, étant positive, en ce sens qu'elle reconnaît en l'homme un être de raison, doté de liberté et qui doit pouvoir faire ses choix, y compris en matière d'appartenance nationale. L'autre, celle des idéologues allemands, qu'on peut qualifier à la fois de naturelle et de culturelle, en ce sens qu'elle privilégie les déterminations anthropologiques et sociologiques. Le contexte historico-politique de cette conférence désormais explicité, examinons à présent la faisabilité contemporaine de la thèse de Renan

2. UNE DEFINITION CONTRADICTOIRE ET DIFICILE A OPERATIONALISER.

La lecture critique du texte de Renan donne une double impression. D'abord, l'impression que sa définition de la nation recherche un équilibre qu'elle ne parvient finalement pas à trouver, entre le passé et le présent. Ensuite que sa définition est, en l'état, difficilement conciliable avec les problématiques contemporaines associées aux réflexions sur le fait national.

En définissant la nation à la fois comme la mémoire du passé et la volonté actuelle de vivre ensemble, Renan semble dire quelque chose et son contraire. La nation serait le fruit d'une détermination historique. L'individu serait conditionné par son passé et en même temps c'est de sa volonté de continuer à vivre avec les autres individus avec lesquels il partage un espace territorial que dépendrait la cohésion du fait national dans le présent. Il recourt à la métaphore de la vie individuelle pour tenter de dénouer cette pensée complexe. *« L'homme messieurs, ne s'improvise pas. La nation comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements »*. Comment peut-il donc, cet individu, s'affranchir de tous ces legs pour s'autodéterminer dans le présent, d'autant plus qu'ils prennent sous la plume de Renan, la forme de dogmes religieux: *« Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime; les ancêtres nous ont fait ce que nous sommes »*.

La définition de la nation de Renan, pour novatrice qu'elle apparaît à cette époque, est difficile d'application dans les faits où de toute évidence, les choses sont plus compliquées. Les nations apparaissent en effet comme des réalités existant indépendamment des volontés individuelles, et auxquelles nous trouvons des significations. Si aujourd'hui, dans certaines conditions, et pour certaines personnes, il est possible de choisir un pays où vivre, à la base on ne choisit pas la nation où on naît. De même on peut vouloir appartenir à une nation sans pour autant y être accepté.^[2] Si dans le cas des rivalités territoriales entre deux pays, le principe de recourir aux

populations concernées apparaît clair et réalisable, il n'explique pas comment trancher un différend si c'est une partie minoritaire de la nation qui souhaite s'en détacher, contre la volonté de la majorité qui souhaite justement garder indivis l'héritage (ici en terme territorial) reçu des ascendants. Renan nous apparaît d'autant plus contradictoire qu'il vante dans le même texte les mérites du roi de France qu'il considère comme « *le type idéal du cristallisateur séculaire (...)* qui a fait la plus parfaite unité nationale qu'il y ait », unité qui est « *le résultat d'une extermination et d'une terreur continuée pendant près d'un siècle* » pour réunir la France du Nord et celle du Midi, en même temps qu'il prône de laisser les populations choisir leur nationalité. Aurait-elle existée, cette France parfaitement unifiée telle qu'il la décrit lui-même, si son roi avait laissé libre cours à la volonté indépendantiste des populations de la France du Midi?

Cette contradiction permet de comprendre la tension permanente, sans cesse présente dans la pensée de l'auteur, entre la liberté qui devrait être accordée aux populations en matière de choix de nationalité, et les restrictions à cette liberté dont Renan semble craindre les conséquences. L'extrait suivant illustre son indécision: » *Nous avons chassé de la politique les abstractions métaphysiques et théologiques. Que reste-t-il, après cela? Il reste l'homme, ses désirs, ses besoins. La sécession, me diriez-vous, et à la longue, l'émiettement des nations sont la conséquence d'un système qui met ces vieux organismes à la merci de volontés souvent peu éclairées. Il est clair qu'en pareille matière aucun principe ne doit être poussé à l'excès* ». Renan semble donc militer pour plus de considération et de liberté à l'endroit de populations dont il se méfie en même temps de l'immaturation et des volontés changeantes. Le moins que l'on puisse dire, est que le principe du libre choix de la nationalité, ne saurait être que d'application relative dans les sociétés contemporaines où les consciences communautaires, régionales voire même nationalistes sont bien présentes, pour la simple raison que très peu de pays ou plutôt de nations au monde réussiraient à rester unies et indivisées s'il était proposé librement aux populations de leurs différentes régions comme le suggère Renan, de choisir entre continuer à faire partie de l'ensemble ou de s'en séparer. Il n'est pas sûr par exemple que la France en sortirait indemne. Les corses, franc-comtois, les normands, les savoisiens et peut-être aussi les bretons risqueraient de choisir l'indépendance. En Espagne, les Basques et les catalans, pour des raisons différentes certes, pourraient porter un coup à l'unité de la « nation espagnole »... etc. Toutes les nations du monde apparaissent donc susceptibles de se disloquer s'il était laissé libre cour à l'expression de l'appartenance nationale. On peut même affirmer que l'unité de la nationalité au sens du désir de vivre ensemble tel que l'entend Renan, n'a jamais existé nulle part librement et totalement. Dans les sociétés du passé comme dans celles d'aujourd'hui, de nombreuses populations sont maintenues contre leur gré dans des ensembles nationaux dont-elles souhaiteraient s'affranchir.

En outre, *Qu'est ce qu'une nation* est traversé par une autre tension qui ne rend pas la compréhension de Renan aisée. Les nations, malgré leurs particularités, leurs différences et même leurs oppositions, participeraient, par le fait même de leur pluralité, à l'œuvre commune de l'humanité. Cette tension entre le national, le particulier et le commun, l'international, l'universel, et les arguments de Renan pour l'expliquer, laissent insatisfait. Pour lui en effet, » *Par leurs facultés diverses, souvent opposées, les nations servent à l'œuvre commune de la civilisation; toutes apportent une note à ce grand concert de l'humanité, qui en somme, est la plus haute réalité idéale que nous atteignons* ». Renan semble donc, puisqu'il élève l'humanité universelle au titre de « *plus haute réalité idéale* » à atteindre, conscient que les particularismes nationaux sont condamnés à disparaître, mais il ne le souhaite pas pour son époque. Il affirme: » *Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La*

confédération européenne probablement, les remplacera. Mais telle n'est pas la loi du siècle où nous vivons. À l'heure présente, l'existence des nations est bonne, nécessaire même. Leur existence est la garantie de la liberté, qui serait perdue si le monde n'avait qu'une loi et qu'un maître ».

Renan accepte donc le caractère finalement mortel que sa conception de la nationalité implique. Si les populations doivent choisir leurs appartenances nationales, les nations mourront. Soit! Après tout, qu'est ce qui n'est pas mortel ici bas semble-t-il dire? Autrement dit, Renan affirme implicitement que « *le consentement actuel, le désir de vivre ensemble* » qui est l'un des deux socles de sa conception de la nation n'est pas éternel et finira par faire défaut un jour ou l'autre. C'est précisément aussi pour cette raison, que sa définition de la nation apparaît limitée et contradictoire à la fois dans la mesure où, pour ne pas mourir, ces dernières (les nations) gardent par devers elles y compris par la force (notamment sous-couvert de la violence légitime de l'État)[3], celles de leurs composantes qui à tort ou à raison souhaiteraient s'émanciper.

Ainsi donc, la définition que Renan donne de la nation souffre du contexte historique de son élaboration (revendication de l'Alsace et de la Lorraine), d'où son « enchaînement » au territoire. La définition de Renan peut donc être lue comme une conception stato territoriale de la nation, et pour cela, elle est incomplète. Pour lui, les nationalités françaises ou allemandes apparaissent liées aux territoires français et allemand. D'ailleurs dans le texte de sa conférence, populations et provinces se confondent presque. On comprend alors pourquoi il semble préoccupé de l'émiettement des nations et leur disparition. La problématique contemporaine de la nationalité est différente. Des millions d'irlandais ont émigrés vers les États-Unis au cours du 19^e siècle et en sont devenus les citoyens sans pour autant que la nation irlandaise ne disparaisse, idem pour les français et les anglais qui ont fondés les colonies canadiennes et étasuniennes...etc. La conception de Renan apparaît donc comme relativement datée. Si par exemple, un territoire ne peut être que français ou allemand, les personnes elles peuvent être à la fois françaises et allemandes en vertu du principe de la double nationalité. Il est même possible dans nos sociétés contemporaines d'appartenir juridiquement à trois nations différentes sur la base des droits de sang (jus sanguinis) et de sol (jus solis).[4]

CONCLUSION

Qu'est ce qu'une nation doit être lu pour ce qu'il est, c'est-à-dire un texte de protestation élaboré dans un contexte de rivalité politico-militaire sur fond de différend territorial entre la France et l'Allemagne. Toutefois, Renan peut-être considéré comme un lointain inspirateur du droit des peuples à l'autodétermination, contenu dans la charte des nations des unies et dont ont pu bénéficier de nombreux peuples de part le monde.[5] Par ailleurs, la volonté de vivre ensemble dont-il parle ne saurait être qu'une expression creuse. Elle ne saurait non plus seulement se limiter à des projets communs à réaliser dans l'avenir. Elle s'incarne nécessairement dans des institutions (ici l'État, de droit démocratique ou non). C'est en réalité en renouvelant son attachement à ces institutions par la participation politique, que « *le plébiscite de tous les jours* » a un sens. Prendre régulièrement part à la gestion politique de la cité, soit comme dirigeant, soit comme simple citoyen, c'est renouveler son attachement aux idéaux communs. C'est témoigner de l'envie de continuer à constituer une nation.

En outre, précisons que l'importance accordée au terme de « nation » apparaît de toute évidence disproportionnée (exception faite des rares pays se définissant comme plurinationaux où le concept a une valeur opératoire) dans nos États-nations où il n'a vocation qu'à alimenter le sentiment patriotique. Il n'a en effet aucune « valeur juridique » ni en droit international qui ne connaît que l'État, seul « à même d'incarner, unitairement dans le présent, la réalité de la citoyenneté »^[6], ni en droit interne qui ne connaît que la communauté de citoyens, malgré l'illusion sémantique à laquelle renvoi le concept de souveraineté nationale^[7].

Ainsi, la définition de la nation de Renan n'a de sens que si elle est lue en rapport étroit avec la notion moderne d'État. D'ailleurs, les revendications nationalistes sécessionnistes sont le plus souvent liées à une quête d'autonomie, d'indépendance, d'autodétermination, c'est-à-dire à la possibilité juridique de véritablement être une nation avec un État pour l'incarner. Nous concluons donc avec Nicolas Tenzer, un grand connaisseur de Renan, que « *c'est aujourd'hui à cet État que chacun doit construire son appartenance, non à une nation, phase nécessaire, mais peut-être transitoire, vers la forme politique moderne de l'État* ».

Références:

- Ernest Renan (1823-1892), *Qu'est ce qu'une nation?* Mile et une nuits, Paris, 1997. 47p.
- Nicolas Tenzer, « Double nation ou nation impossible? » in Ernest Renan, *Qu'est ce qu'une nation?* Mile et une nuits, Paris, 1997. PP 37-42.
- Patrice Canivez, *Qu'est-ce que la nation ?*, Vrin, Paris, 2004, 126p.
- Philippe Forest et Al. *Qu'est ce qu'une nation? Littérature et identité nationale de 1871 à 1914*, Pierre Bordas et fils, Paris, 1991, 126p.
- Roger Brunet, « Structures et dynamiques du territoire français », *L'espace géographique*, 1973.

^[1] Roger Brunet, « Structures et dynamiques du territoire français », *L'espace géographique*, 1973.

^[2] À l'échelle de l'individu, on peut mentionner un simple refus d'attribution d'une nationalité. Mais à l'échelle des sociétés, les génocides et autres tentatives d'épuration ethniques sont là pour montrer qu'en matière de nationalité, la volonté ne fait pas tout.

^[3] Voir notamment la violence de la répression de l'État espagnol, contre l'ETA, la répression chinoise contre les mouvements indépendantistes Ouighours et Tibétains, la répression des FARC colombiens... etc.

^[4] Cas par exemple d'un enfant qui naîtrait de parents de nationalités différentes dans un pays tiers qui ne serait ni celui du père, ni celui de la mère.

[5] Notamment les nouveaux états créés entre 1918 et 1920 en Europe centrale; le plébiscite de 1920 rattachant le nord de Schleswig au Danemark, l'indépendance de l'Érythrée, du Sud-Soudan; les régions autonomes géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du sud (en 1992, reconnues en 2008 par une partie de la communauté internationale)...etc. et de manière générale tous les pays issus de la décolonisation en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique.

[6] Nicolas Tenzer, « Double nation ou nation impossible? » in Ernest Renan, *Qu'est ce qu'une nation? Mille et une nuits*, Paris, 1997., p.41.

[7] Idem.